

S.M. le Roi préside à Agadir la cérémonie de transfert de projets de la Fondation Mohammed V pour la solidarité à l'Etat

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-11-2008 21:54:36

Conformément aux hautes instructions royales, la signature des six importants accords s'inscrit dans la stratégie claire et des plans d'action adoptés par la Fondation en vue de répondre aux besoins des catégories démunies et d'appuyer certaines franges de la société, notamment les enfants et les femmes dans le besoin ainsi que les handicapés

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, mardi au Palais Royal à Agadir, la cérémonie de signature de plusieurs accords de transfert de projets de la Fondation Mohammed V pour la solidarité à l'Etat.

La signature de ces accords intervient en application de la stratégie claire et des plans d'action bien ficelés adoptés par la Fondation Mohammed V pour la solidarité, conformément aux Hautes instructions royales en vue de répondre aux besoins des catégories démunies à travers la réalisation de projets destinés à appuyer certaines franges de la société, notamment les enfants et les femmes aux besoins spécifiques, tout en accordant un intérêt particulier aux personnes handicapées.

Dans ce sens, la Fondation Mohammed V pour la solidarité a réalisé près de 540 projets visant à garantir des soins de proximité à la population et à qualifier cette dernière à travers la création de centres d'éducation, d'enseignement, de formation professionnelle, la mise en oeuvre de projets sociaux au profit des enfants et des jeunes pour leur ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir et la création d'activités génératrices de revenus au profit de différentes catégories sociales, notamment les handicapés et les femmes démunies. Ces projets ont été initiés pour un coût global de 1,609 milliard de dirhams et leur gestion a été confiée, dans un cadre contractuel, aux différents partenaires de la Fondation.

Parmi ces projets, et exception faite de ceux en cours de réalisation, 32 projets (352 millions DH) ont été transférés aux départements étatiques chargés de l'Education, de la Formation professionnelle, de la Jeunesse et des Sports, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Artisanat et de l'Entraide nationale. Le premier accord signé concerne 11 projets réalisés par la Fondation Mohammed V pour la solidarité en partenariat avec le ministère de la Santé, et des équipements médicaux pour une enveloppe globale de 214,350 MDH, dont 78,5 MDH assurés par les partenaires.

Le deuxième accord porte, quant à lui, sur 2 projets réalisés par la Fondation en partenariat avec le ministère de la Jeunesse et des Sports pour un coût de 11.786.146 DH, dont 1,5 MDH couverts par les partenaires, alors que le 3ème accord porte sur deux projets réalisés par la Fondation en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime pour une enveloppe de 11,6 MDH, dont 3,5 MDH proviennent des partenaires.

Le quatrième accord concerne 5 projets réalisés par la Fondation Mohammed V pour la solidarité en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation

des cadres et de la Recherche scientifique pour une enveloppe de 12,5 MDH, dont 2,7 MDH assurés par les partenaires, tandis que le cinquième accord porte sur 4 projets réalisés par la Fondation Mohammed V pour la solidarité en partenariat avec le secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat pour un coût de 32,390 MDH dont 26,390 MDH financés par les partenaires.

Le sixième accord porte sur 7 projets réalisés par la Fondation Mohammed V pour la solidarité en partenariat avec l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) pour une enveloppe de 56.918.760 DH, dont 19,7 MDH financés par les partenaires, alors que le septième accord porte sur la création du Centre Ibn Al Baytar pour personnes handicapées, réalisé par la Fondation en partenariat avec l'Entraide nationale pour une enveloppe de 11.723.603 DH, assurée entièrement par la Fondation.

Ces accords ont été signés par Mme Zoulikha Nasri, conseiller de S.M. le Roi, membre du Conseil d'administration de la Fondation Mohammed V pour la solidarité d'une part, et Mme Yasmina Baddou, ministre de la Santé, Mme Nawal El Moutawakkil, ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Aziz Akhenouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, M. Ahmed Akhchichine, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, M. Anis Birou, secrétaire d'Etat chargé de l'Artisanat, M. Larbi Bencheikh, directeur général de l'OFPPT et Mohamed Talbi, directeur de l'Entraide nationale, d'autre part. La cérémonie de signature s'est déroulée en présence des membres du Conseil d'administration de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, de son auditeur et son notaire.

MAP